

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le 03 février à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Le Barboux, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 26/01/22

Date d'affichage : 26/01/22

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 216

- exprimées par pouvoir : 64

Total : 280

**Objet : 2022-07 : Adoption du règlement intérieur de l'assemblée**

*(Cf. règlement en annexe)*

Les statuts du syndicat mixte de PNR prévoient l'adoption d'un règlement intérieur par le comité syndical qui vient préciser ses modalités de fonctionnement dans les 6 mois qui suivent son installation.

Ce règlement intérieur est annexé à la présente note.

Il pourra être révisé par simple délibération aussi souvent que nécessaire par le comité syndical du PNR.

**Le comité approuve à l'unanimité le règlement intérieur du syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

